

Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Ecoles Val de Dagne/Montlaur du 08 Juin 2017

Présents : Mmes et MM. ANDRIEU Antonin, FRABOULET Claudine, PECH André, BERNEDE Jean-Paul, AGUILHON Jean-Louis, DELGADO Fernand, CAMBRA Bernard, LACUBE Claude, BEDOS Xavier, CAVAYE Lydie, RANZA Fabienne, ANDREU Marie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme FRABOULET Claudine

I – Rythmes scolaires :

Monsieur ANDRIEU fait part à ses collègues de l'opportunité, proposé par le nouveau Gouvernement aux Maires, de revenir à la semaine des 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) supprimant ainsi les Temps d'Activités Périscolaires le Vendredi après-midi.

Les élus du SIVOS sont favorables à cette proposition à l'unanimité soulignant que cette réforme n'a pas apporté les effets escomptés, à savoir le bien-être des enfants. Cette décision sera entérinée après l'avis du Conseil d'Ecoles qui aura lieu le 19 Juin.

Afin d'appuyer cette décision, les conseils municipaux de chaque commune devront délibérer dans ce sens.

II – Personnel : contrats :

- Il y a lieu de renouveler le contrat de l'accompagnatrice de bus à raison de 30 h/mois annualisées, et ce, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2017.

Cette question est adoptée à l'unanimité

- Le contrat CAE/CUI de l'agent chargé du ménage dans les écoles et de l'accompagnement de bus scolaire arrivant à expiration le 31 Août 2017, il est nécessaire de solliciter un nouveau contrat aidé auprès de Pôle Emploi à raison de 20 h hebdomadaires.

La personne effectuant actuellement le remplacement congé maladie de l'agent en poste sera interrogée sur sa volonté d'occuper cet emploi.

Cette question est adoptée à l'unanimité

III – Questions diverses

. Monsieur Andrieu rappelle à ses collègues qu'une somme de 3 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2017 pour l'achat d'ordinateurs.

L'inspection académique propose que le bassin d'écoles rentre dans le cadre d'un projet informatique d'un montant de 8 000 € dans la mesure où la participation du syndicat se monte à 4 000 €.

Les élus, à l'unanimité, proposent de porter de 3000 € à 4 000 € la somme inscrite au Budget.

. Monsieur PECH informe ses collègues, que lors de différentes réunions auxquelles il a assisté avec la MSA et l'Association départementale des Maires de France, il a été évoqué que différentes aides pouvaient être apportées aux communes rurales, notamment en ce qui concerne la restauration. Des informations complémentaires seront communiquées sur ces subventionnements dès qu'elles seront en sa possession.

. Monsieur PECH fait état d'un courrier émanant de la Préfecture en ce qui concerne la réforme des zones de revitalisation des zones rurales (ZRR). Il souligne qu'il a préparé un courrier remettant en cause le nouveau zonage proposé par l'Etat. Antonin ANDRIEU propose à Monsieur PECH de faire suivre ce courrier de réponse aux autres communes afin qu'il puisse être adapté à leurs propres situations.

Monsieur BEDOS fait part à ses collègues du problème récurrent de l'arrêt du portage de pains dans les villages du Val de Dagne à la suite de l'arrêt maladie de l'employé de la Boulangerie de Serviès. Il souhaiterait que les Maires du Val de Dagne se rencontrent afin d'aborder différents points de la vie quotidienne des habitants du Val de Dagne.

La séance est levée à 19 h30

Le Président

A. ANDRIEU

S. BEDOS

BASSIN D'ECOLES
VAL-DE-DAGNE-MONTLAUR
11220 MONTLAUR
Tél. 04 68 24 80 44 - Fax 04 68 24 01 57

Le Secrétaire

C. FRABOULET

